

de \$600 ; comme ce certificat ne représenterait qu'une demi-heure de travail pour un nègre valant \$1200 ; comme il représenterait deux heures de travail pour celui qui ne vaudrait que \$300.

— Mais comment reconnaîtrait-on que le certificat a été transporté en due forme.

— Ceci, répondit le capitaine, est une affaire de pur détail. Il suffirait que le transport en fut fait pardevant le régistrateur qui, sur son registre ainsi que sur le dos du certificat, certifierait la transaction, la date et les noms des parties contractante, ainsi que le consentement des maîtres.

— Je trouve le plan assez raisonnable en théorie, reprit le second interlocuteur, mais en pratique je suis presque certain qu'il ne réussira pas. Il y a une chose néanmoins que je ne trouve pas juste pour le propriétaire. C'est que le nègre qui meurt ait le droit de transmettre ses certificats à un autre esclave, qui par là se trouverait avoir racheté une grande partie de son temps par le travail d'un autre. N'est-ce pas déjà assez que le maître fasse une grande perte, par la mort de son esclave, sans que cet esclave lui en fasse subir encore une autre après sa mort, en libérant un autre esclave de tant d'heures de travail ?

Le capitaine ne put s'empêcher de sourire à l'objection un peu spécieuse du planteur, qui semblait avoir fait une forte impression sur les auditeurs.

— Il paraîtrait en effet qu'il n'est pas juste, mes amis, que le maître doive souffrir et par la mort de son esclave et par son legs ; mais si nous examinons un peu nous verrons qu'il ne souffrira rien de plus.

“ D'abord, d'après notre système actuel, quant un nègre meurt, nous perdons bien son travail et nous n'avons pas à nous en plaindre ; de plus, s'il ne lègue pas de certificat, il ne nous en a pas payé la valeur en bon argent dont nous avons joui et qui nous reste.

— C'est vrai, c'est vrai, répondirent plusieurs voix.

— Oui, mais je suis certain que le système ne fonctionnera pas. Quant à moi je l'aimerais assez bien, mais je suis sûr que les nègres ne s'en occuperont pas.

— Eh ! bien, mes amis, continua Pierre de St. Luc, je suis décidé à essayer ce plan ; si les nègres n'en font pas de cas, je serai tout aussi avancé que je le suis maintenant ; s'il réussit, j'espère que j'aurai occasion d'en être satisfait. Mais comme je vous l'ai dit, avez-vous aucune objection à ce que j'en fasse l'essai parmi mes nègres ?

— Pas du tout, pas du tout, M. de St. Luc ; au contraire nous serons fort aises de voir comment votre plan fonctionnera.

La conversation prit alors un caractère général ; et, quelques instants après, l'assemblée se sépara, les uns blâmant, les autres approuvant le plan du capitaine, mais tous consentant à le laisser essayer avant d'en venir à une opinion définitive.